L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 OCTOBRE 1856.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Co., EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
F. DUVERGER, S. MARBY.
Rue de Chartres No. 62, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 4 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements *à la semaine*, à raison de 25 cents pour les six numéros.

On paiera aux porteurs.

Enregistrement.

Nous ne saurions trop engager les citoyens [illegible] à participer à l'élection présidentielle, à se faire inscrire *immédiatement*. Le [illegible] chargé de l'enregistrement n'a [illegible] livré de certificats qu'à environ [illegible] des votans de la Nlle.-Orléans. [illegible] qui nous sépare du jour de [illegible] n'est que d'environ 4 semaines, et les [illegible] auront peut-être pas la facilité [illegible] se faire inscrire à cause de la foule qui se [illegible] pendant les deux ou trois dernières [illegible] dans les bureaux de M. St-Martin, [illegible] rappeler que l'élection présidentielle [illegible] soumise dans chaque Etat aux lois [illegible] ceux-là seulement pourront voter [illegible] candidats présidentiels qui auraient [illegible] de voter dans une de nos élections [illegible].

[illegible] assure qu'un certain nombre de [illegible] refusent de se faire enregistrer [illegible] espoir d'échapper à la charge du jury. [illegible] trompent. Les listes du shérif comprennent non seulement les personnes inscrites, mais tous les citoyens majeurs en général.

[illegible] circonstances sont trop graves pour [illegible] ne se fassent pas inscrire [illegible] par leur suffrage, le 4 novembre [illegible] dans la balance électorale.

Le gouverneur Wickliffe et l'esclavage.

[illegible] gouverneur Wickliffe nous adresse la [illegible] que nous traduisons de l'anglais:

Baton Rouge, 2 octobre 1856.

[illegible] de l'*Abeille*.

Messieurs,

[illegible] a été appelée à un article de votre [illegible] octobre, intitulé "Le gouverneur [illegible] et l'esclavage."

[illegible] ainsi que le caractère respectable [illegible] feuille, je suis persuadé que vous [illegible] commettre sciemment un acte d'in[illegible] envers toute autre personne. [illegible] vous adresse ces quelques lignes [illegible].

[illegible] l'expression que l'on m'attribue [illegible] que je partageais complètement [illegible] dans les vues exprimées par M. Breckenridge dans son discours de Tippecanoe [illegible] parti démocrate ne désire nulle part le [illegible] gouvernement fédéral pour étendre [illegible] la non-intervention du Congrès [illegible] la Constitution, du bill de Nebraska [illegible].

[illegible] mes salutations respectueuses.

R. C. WICKLIFFE.

[illegible] semble que le gouverneur Wickliffe [illegible] que confirmer l'assertion du colo[illegible]. Quels que soient les termes [illegible] il s'est exprimé, il répète dans [illegible] partage les vues exprimées [illegible] M. Breckenridge dans son discours de [illegible].

[illegible] le langage qu'a tenu dans cette [illegible] le candidat démocrate à la vice [illegible] que le rapporte le *Pennsylvanian* [illegible] dont l'appui est acquis à M. [illegible].

[illegible] M. Breckenridge ne désire pas l'extension [illegible] M. Wickliffe, qui partage [illegible] ne la désire pas non plus. [illegible] assez concluant.

[illegible] que nous avons affirmé. [illegible] dans l'intérêt de sa puissance [illegible] conserver l'équilibre [illegible] de l'Union, désire l'ex[illegible] répartition de l'esclavage [illegible] en Etat à esclaves [illegible] augmenter le nombre de [illegible] étant depuis longtemps [illegible]. Nous croyons même [illegible] des esclaves dans les [illegible] tendrait à diminuer leur [illegible].

[illegible] Wickliffe est parfaitement [illegible] opinion quelconque sur la [illegible] l'esclavage, mais en annonçant [illegible] adhère aux sentiments [illegible] M. Breckenridge, il commet [illegible] la réserve qui [illegible] devoir d'un gouverneur.

[illegible] MM. Wickliffe et [illegible] l'extension de l'esclavage [illegible] sont attachés, son [illegible]. Encore une fois, il ne de[illegible] multiplie le nombre des es[illegible] comme un droit pour [illegible] privilège de se transporter [illegible] dans un territoire quelconque [illegible] de l'autorité fédérale.

[illegible] *qu'il n'appartient pas* [illegible] *puisque qui désire l'extension* [illegible] est-ce à dire que le parti dé[illegible] opposé à la part légitime [illegible] politique à laquelle peut et doit [illegible] Est-ce à dire que nous de[illegible] démocrates, rester dans un [illegible] vis-à-vis du Nord? [illegible] l'opinion de MM. Wick[illegible] un gouverneur démo[illegible] l'autre candidat démo[illegible] présidence: mais telle n'est [illegible] celle des amis de M. [illegible] dans les autres Etats [illegible] prétendent être en tout les [illegible] du Nord, et s'il [illegible] comme une abominable hérésie [illegible] la désunion, qui semble au [illegible] M. Slidell et à d'autres [illegible] sauront toujours tenir [illegible] drapeau de la Constitution [illegible] du Sud.

FILLMORE ET BUCHANAN.

Fusion en perspective.

Courrier des Etats Unis du 24 septembre [illegible] significatif que nous reproduisons [illegible] et sur lequel nous appelons [illegible] attention de nos lecteurs:

[illegible] dont nous avions jusqu'ici [illegible] la possibilité, paraît être [illegible] dans les conseils de la [illegible] s'agirait de décider M. Bu[illegible] sa candidature, en faveur [illegible] de son côté, accep[illegible] M. Breckenridge pour vice-président. [illegible] ainsi fusionné réunirait l'appui [illegible] des démocrates, des know-nothings [illegible] de la vieille roche.

[illegible] abord, l'idée d'une pareille al[illegible] sembler irréalisable et nous [illegible] longtemps considérée comme [illegible] nécessité a de dures lois, que [illegible] des partis est de savoir su[illegible] bien loin des flatteuses il[illegible] lendemain de la convention [illegible] promettaient à M. Buchanan [illegible] victoire. Ses parti[illegible] encore affecter l'assurance et [illegible] majorité assurée; mais, [illegible] ils savent mieux à [illegible] la tournure que prend la [illegible].

[illegible] des votes présidentiels est [illegible] qu'il suit entre le Sud [illegible] l'Union.

		15 ETATS A ESCLAVES.	VOIX.
[illegible]	[illegible]	Delaware	3
[illegible]	[illegible]	Maryland	8
[illegible]	[illegible]	Virginie	15
[illegible]	[illegible]	Caroline du Nord	10
[illegible]	[illegible]	Caroline du Sud	8
[illegible]	[illegible]	Georgie	10
[illegible]	[illegible]	Floride	3
[illegible]	[illegible]	Alabama	9
[illegible]	[illegible]	Mississipi	7
[illegible]	[illegible]	Louisiane	6
[illegible]	[illegible]	Texas	4
[illegible]	[illegible]	Tennessee	12
[illegible]	[illegible]	Kentucky	12
[illegible]	[illegible]	Missouri	9
[illegible]	[illegible]	Arkansas	4
[illegible]	[illegible]	Total, Etats à esclav.	120

[illegible] ayant lieu à la majorité absolue [illegible] résulte que, pour entrer à la [illegible] un candidat doit avoir un [illegible] moins 149 suffrages. En ad[illegible] que M. Buchanan pût compter [illegible] unanime du Sud, il lui resterait à [illegible] Nord un appoint de 29 voix. L'E[illegible] New York pourrait les lui fournir et [illegible] *l'Etat de New-York est perdu* [illegible]. La Pennsylvanie, sans [illegible] lui offre peut-être plus de [illegible] ne lui apporterait dans [illegible] 27 votes et le laisserait en[illegible] d'un complément de majorité. [illegible] qui lui attribuent [illegible] plus qu'éventuels [illegible] en réalité, livré à tous les hasards de la lutte.

[illegible] deviendraient d'autant plus [illegible] l'appoint à trouver serait plus [illegible]. Les chiffres que nous venons [illegible] partent de l'hypothèse d'un vote [illegible] dans le Sud; il s'en faut, toutefois, [illegible] la une présomption justifiée par [illegible]. A tout le moins, le Kentucky [illegible] Maryland peuvent être considérés [illegible] acquis à M. Fillmore; la Louisiane [illegible] du même côté. Ce se[illegible] de pertes dont il faudrait en[illegible] chercher la compensation dans le [illegible] le coup en serait certain d'a[illegible] ne pas l'y trouver.

On peut dire, par conséquent, que dans la [illegible] actuelle des choses et des partis, la [illegible] se trouve en face d'un échec à peu près certain. Elle ne saurait même pas ré[illegible] de balancer la victoire, de manière à [illegible] l'élection populaire et à amener la question présidentielle devant la chambre. Dans les luttes pour ainsi dire triangulaires, comme celle à laquelle nous assistons, personne n'est maître de l'issue; rien de plus commun que de voir l'un des partis conduit à la victoire par la division des deux autres. C'est l'histoire éternelle du "troisième larron" de Lafontaine.

Avec la fusion dont il est question, la situation change complètement d'aspect. L'appui collectif du Sud est acquis sans hésitation ni conteste; au Nord, les forces réunies de la démocratie et des partisans de M. Fillmore enlèvent non seulement la Pennsylvanie, mais l'Etat de New-York et le New-Jersey— peut-être même quelques Etats de la Nouvelle-Angleterre; partout où les amis de M. Frémont comptent aujourd'hui sur une majorité relative, ils sont tout à coup réduits à la minorité, et le triomphe qu'ils se flattent de remporter sur leurs deux adversaires en change en défaite inévitable, du moment où ils n'en ont plus qu'un seul.

Ce dénouement est trop dans les désirs, aussi bien que dans les intérêts communs des démocrates et des Fillmoristes, pour ne pas valoir qu'on l'achète au prix de quelques sacrifices. Sans doute, l'espace qui sépare les deux partis est grand et difficile à franchir. Si cependant on en vient à considérer la position générale sous un point de vue réel, on reconnaît qu'au fond la population des Etats-Unis est purement et simplement partagée en deux camps: celui des conservateurs et celui des révolutionnaires. Ce dernier est composé des hommes qui reconnaissent pour chef le colonel *Frémont*; tout le reste de la nation est réuni dans l'autre, sous des dénominations diverses, mais avec une pensée commune. C'est cette pensée qu'il s'agit de faire triompher, en abdiquant pour un temps les dénominations et les prétentions secondaires qui s'y rattachent.

Il ne faudrait point s'exagérer, d'ailleurs, la part d'abnégation et de sacrifices qui la comporterait aux démocrates dans l'hypothèse d'une fusion. Ils abandonnent, il est vrai, leur principal candidat et livrent la première place aux alliés que leur impose la force des circonstances. Mais la concession ainsi faite est plus pénible en apparence qu'importante en réalité. Une fois au pouvoir, en effet, M. Fillmore aurait à compter pour tous ses actes avec le sénat, présidé par un démocrate et dominé par une majorité démocratique. Il serait même d'autant plus tenu d'y chercher un appui, qu'en aucun état de cause il ne devrait espérer d'en trouver un dans la chambre. Ce serait l'équilibre des pouvoirs, réalisé dans les conditions les plus pratiques et les plus sincères. Non seulement la démocratie y trouverait l'exercice assuré de sa part de souveraineté et de profit, dans la victoire commune; mais la nation y trouverait en même temps la garantie d'une *des administrations les plus sages et les plus sûres qui aient encore présidé à ses destinées*.

Cet article du *Courrier des Etats-Unis* a attiré sur la tête de notre confrère les foudres de la *Tribune* de New-York, principal organe des freesoilers aux Etats-Unis. M. Greeley ne cherche pas à dissimuler ses appréhensions; il croit évidemment à la possibilité d'une fusion et tremble à l'idée qu'elle anéantirait toutes les espérances de M. Frémont.

Le *Herald* fait également allusion à une coalition des amis de Fillmore et des démocrates dans la Pennsylvanie et le New-Jersey.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du steamer Africa.

New-York, 3 octobre.—Le steamer *Africa*, parti le 20 septembre au soir de Liverpool, vient d'arriver à New-York.

Les steamers *City of Manchester* et *Hermann* sont arrivés à Liverpool le 9 septembre.

Arrestations à Paris.

Il y a eu de nombreuses arrestations à Paris. Les individus arrêtés sont accusés d'avoir formé le complot d'assassiner l'empereur.

Avis commerciaux.

Coton.—Rien de change depuis nos derniers avis. Les ventes de la semaine se sont élevées à 48,000 balles, celles de vendredi à 8,000. Le marché est calme. Orleans fair 7 1/4; orleans middling 6 3/4; upland fair, 6 3/4; upland middling, 6 1/4. Le stock à Liverpool est de 475,000 balles dont 350,000 de qualités américaines.

Céréales.—Le blé a fléchi de 2 sh. à 3 sh. Le maïs est languissant. Les qualités supérieures de blé avaient éprouvé une hausse de 3d. Vieux blé rouge, 8 sh.; nouveau blé rouge, 9 sh. à 9 sh. 6d. Vieux blé blanc, 8 sh. 9d. à 10 sh.; nouveau blé blanc, 10 sh. à 10 sh. 6 d. Les farines étaient calmes; la farine ohio, 29 sh. Philadelphie et Baltimore, 29 à 31 sh.; Ohio, 31 sh. à 33 sh. Le maïs à ferme avec tendance [illegible]; jaune et mêlé, 31 sh. 3d. à 31 sh. 9d.; blanc, 33 sh. à 33 sh. 6d.

Le marché aux provisions est calme. Le bœuf et le porc sont languissants.

Havre, 16 septembre.—Il s'est vendu pendant la semaine 4,800 balles de coton.

Louisville, 3.—Le niveau de la rivière n'a pas varié.

New York, 3.—La farine est languissante et tend à la baisse. Les marques de l'Etat sont cotées $5 45 et celles d'Ohio $6 [illegible] à $6 80. Le blé est en défaveur: rouge $1 45, blanc $1 54. Le maïs vaut 68 1/2 cts. et le whiskey 39 cts. Le change sterling vaut 9 1/2 à 9 5/8.

Cincinnati, 3.—La farine est lourde et en baisse. Le whiskey est demandé à 29 1/2 cts. La mélasse se vend 50 cts.

Nouvelles étrangères.

Nos journaux européens nous sont parvenus hier; ils vont jusqu'au 11 septembre pour l'Angleterre et jusqu'au 9 pour le continent.

On trouvera plus loin des détails pleins d'intérêt sur l'entrée solennelle qu'a faite à Moscou, la ville sainte, le czar Alexandre II, empereur de toutes les Russies. Le couronnement, ainsi que l'annonce une dépêche, a eu lieu le 7 septembre avec une pompe extraordinaire et par un temps admirable.

Le rétablissement des autorités républicaines à Neufchatel est pleinement confirmé par les dernières nouvelles contenues dans les journaux et correspondances de Suisse. Le mouvement royaliste, parti le 2 septembre de quelques petites communes [illegible] attachées aux anciennes traditions de la Principauté, a été vaincu, dans la journée du 5, par les colonnes républicaines descendues de la Chaux-de-Fonds, auxquels s'étaient joints des patriotes du Val-de-Travers appartenant à la fraction dite des *indépendants*.

On sait que cette fraction, en dissidence avec les républicains gouvernementaux sur la question des deux tracés du chemin de fer, à quelquefois fait cause commune dans ses votes avec la fraction royaliste; mais lorsque les institutions du canton, telles qu'elles sont sorties des événemens de 1848, ont été mises en question, ils se sont de nouveau ralliés autour du drapeau gouvernemental.

Il y a eu de part et d'autre des pertes graves à déplorer. L'un des promoteurs de l'insurrection, le comte de Pourtalès, est prisonnier et grièvement blessé; le colonel Meuron, qui commandait en second, a pu s'échapper; une centaine de prisonniers sont tombés aux mains des vainqueurs. Le Conseil fédéral va faire instruire le procès des individus compromis, sous l'accusation de haute trahison.

Le centre-amiral Stewart, revenu de la mer Noire, a laissé deux croiseurs devant l'île des Serpents.

Le sultan va recevoir l'Ordre de la Jarretière, donné pour la première fois à un prince non chrétien. De leur côté, les sultans s'étaient interdit d'accepter des décorations; mais Abdul-Medjid a déjà, une première fois, dérogé à la tradition, en acceptant le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

M. de Boutenieff, ministre de Russie, a été reçu le 25 août avec toute sa légation, en audience solennelle par le sultan. L'accueil fait par ce souverain au représentant du Czar a été des plus gracieux.

Les nouvelles d'Espagne sont nulles. Les correspondances ministérielles annoncent que le gouvernement s'occupe activement des modifications qu'il doit introduire dans la législation des journaux. Un décret, dissent-elles, ne tardera pas à paraître, qui réglera provisoirement les conditions de la liberté de la presse.

Le bruit a couru à Paris que le séquestre mis sur les biens de la reine Marie-Christine allait être levé.

PIANOS FAIVRE.—Le dépôt des excellents pianos de la fabrique J. Faivre est au No 56, rue Royale. Nous croyons devoir recommander ces instruments aux artistes et aux amateurs de notre ville. Quatre médailles d'or ont été décernées au fabricant, à l'Exposition Universelle de Paris, pour son invention du système en fer. Les pianos de Faivre sont recommandés d'une manière toute spéciale par MM. Gottschalk, Strakosch et Jael.

STATISTIQUE ELECTORALE.—A l'élection présidentielle de 1852, M. Pierce a eu dans les Etats libres 1,156,193 voix populaires et dans les Etats à esclaves 415,330. Dans les premiers, le général Scott a reçu 1,030,063 voix populaires et dans les seconds 355,871. Le candidat free soiler n'a obtenu à la même époque dans les Etats libres que 155,500 voix. Aujourd'hui, après une courte période de quatre années, les républicains-noirs sont tout-puissants dans le Nord et se flattent d'élire leur candidat!

Correspondance.

St Landry, 27 septembre 1856.

Messieurs,

Les amis de Fillmore viennent d'avoir un grand barbecue. Trois mille personnes assistaient au meeting; j'y ai compté environ quatre cents dames. Le temps était admirable; il n'y avait pas un nuage au ciel. M. C. Dupré a harangué l'assemblée en français et M. John E. King en anglais. Le repas a été à la fois abondant et magnifique; il n'y a pas fallu moins de trois bœufs entiers, de soixante-quinze veaux, porcs, etc., pour satisfaire l'appétit des convives. La cordialité et la gaieté [illegible].

Les chenilles ont ravagé beaucoup de champs de coton sur les bords du bayou de Glaise, du bayou Rouge et du bayou Bœuf. Des récoltes entières ont été dévorées. Le regard est attristé par l'aspect désolé de plusieurs habitations où toute trace de végétation a pour ainsi dire disparu.

La paroisse des Avoyelles a beaucoup souffert.

J. E. F.

CHRONIQUE LOCALE.

Fillmore Rangers.—Ce soir, à sept heures, grande assemblée des Fillmore Rangers au Odd Fellows Hall.

—Le Pelican Club (Fillmore Rangers) du [illegible] district, se réunira à sept heures, au [illegible] Hotel, pour former un cortège et se rendre au Odd Fellows Hall.

Le duel.—Les deux jeunes gens qui sont partis [illegible], pour se battre en duel, sont revenus en ville hier. Nous sommes heureux d'apprendre qu'aucun d'eux n'a été blessé.

Hôpital de Charité.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine terminée hier soir, 3 du courant, à 6 heures:

Admis	223
Renvoyés guéris	161
Morts	36
Malades en traitement	387

Les Chasseurs [illegible] sont arrivés hier, par le [illegible] et ont donné leur [illegible] au [illegible] l'Armory [illegible].

M. Louis C. Durand, accusé d'avoir, il y a quelque temps, chargé d'emprisonner M. Bary, officier de police du Deuxième District, s'est constitué prisonnier entre les mains des autorités, et a fourni le cautionnement fixé par le juge Augustin qui remplace momentanément le juge Robertson.

Acquittés.—Stephen Prévost et Wm C. Hearn, accusés d'avoir débité des liqueurs à des esclaves, sans avoir acquitté la licence, ont été acquittés hier, après interrogatoire, par le recorder du Premier District.

Le même tribunal a mis hors de Cour l'accusation d'assaut à main armée portée par James Conerly contre Patrick Conerly.

[illegible], négresse de M. Lorraine, a été mise en liberté. Elle était accusée d'avoir mis le feu à une maison.

C. H. Watson ayant passé douze jours en prison, le tribunal l'a acquitté. D. W. [illegible] accusé de l'avoir assailli et menacé dans la [illegible].

Les accusations portées contre A[illegible], Augé Beauvais, Caroline Carey, f. c. l., Philip Seitz, M. et Mme Lebeux, ont été mises hors de Cour par le recorder Fabre.

Devant la 1re Cour.—Les accusés dont les noms suivent ont été envoyés hier, par les recorders Fabre et Stith, devant la Première Cour de District:

Artide Mellon, accusé de larcin par D. Dowling et H. Weber.—En prison, faute de cautionnement.

H. L. Van Ness et H. U. Bernard, accusés d'avoir mis le feu à un magasin situé dans la rue Poydras et que Bernard occupait. L'instruction a duré plusieurs jours devant le recorder Stith. Nous avons publié les principaux témoignages.—En prison; la loi ne permettant pas au tribunal d'accepter un cautionnement dans des affaires comme celle-ci.

Thomas Kisher, pour avoir commis un [illegible].—Cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution.

Amendes.—L. Cover a été condamné par le recorder du premier district, à dix piastres d'amende pour avoir fait du tapage dans la rue Perdido.

Patrick Loyd, bris de paix—cinq piastres.

Les amendes imposées dans le mois de septembre se partagent comme suit: Par le recorder Stith, $785 75; par le recorder Fabre, $758 25; par le recorder Soloman, $378; total—$1922.

Assaut et batterie, etc.—Ben Dwyre et J. T. Dixon ont été arrêtés hier dans le premier district pour avoir attaqué Henderson Holley au nouveau canal. Le premier a essayé de le frapper, et le second de lui porter un coup de couteau.—Cautionnement.

Un affidavit accuse Daniel Sullivan d'avoir provoqué le cortège des partisans de Fillmore lorsque ceux-ci ont passé ce soir en face de chez lui, rue Victory.—Cautionnement.

William Reno est accusé devant le recorder Fabre, de bris de paix et de tentative de meurtre.—Cautionnement.

L'esclave Mary a été arrêtée et écrouée pour avoir volé [illegible] Mme Mary Ann Ferguson.

Insultes.—John Rixor ayant insulté David Kearns et menacé de le tuer, le recorder Stith a exigé de lui un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

Mary Menthé, dit un affidavit, a adressé les injures les plus grossières à Eva Thomas.—Cautionnement.

Ecoles publiques du 1er District.—A la dernière réunion de la Direction des Ecoles du Premier District, le comité des professeurs a annoncé qu'il a nommé M. Henderson A. Morse principal de l'école Supérieure des garçons, en attendant que la Direction fasse un choix définitif.

A la demande de M. R. K. Howell, le salaire du principal a été fixé à $2000. M. Morse n'étant pas candidat, la Direction a élu Robert H. McNair.

M. Wm. O. Rodgers avait été surintendant à la séance antérieure.

Suicide.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le cadavre de Henry Scolman, trouvé flottant en face du débarcadère du ferry, troisième district, à Alger. Le verdict déclare qu'il s'est jeté à l'eau dans un moment de folie. Scolman était danois et avait 44 ans.

Incendie.—Le feu s'est déclaré hier soir, à neuf heures, au "Sailors' Home," à quatre îlets du marché Ste-Marie. On a promptement étouffé les flammes.

ENTRÉE SOLENNELLE
Du czar Alexandre II à Moscou.

L'empereur Alexandre II s'est rendu solennellement à Moscou pour la cérémonie du couronnement qui a eu lieu le 7 septembre. Il a fait son entrée dans la vieille capitale des czars le 29 août, au milieu d'une pompe qui dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir. Voici en quels termes un correspondant rend compte de cette splendide solennité:

Moscou, 29 août.

Préliminaires.

Le jour s'est levé ce matin brumeux et triste, et vers huit heures la pluie tombait avec abondance. Bientôt cependant le ciel s'est éclairci, et quoique la température fût loin d'être aussi agréable qu'hier, la fête n'a pas été contrariée par les éléments. L'empereur devait quitter le château Petrovski à 3 heures. Dès midi, le pont des Maréchaux, si plein de mouvement et de bruit pendant toute la journée d'hier, était complètement muet et abandonné, et donnait une idée du morne silence qui doit habiter Moscou dans les temps ordinaires.

La foule s'était portée déjà vers les rues que devait traverser le cortège impérial. A une heure toutes les estrades érigées sur les places publiques et dans les cours des maisons étaient couvertes de spectateurs, ainsi que les fenêtres, les balcons et les trottoirs. Quant au milieu de la voie publique, il était interdit à la circulation. Depuis le château impérial jusqu'au Kremlin, 80,000 hommes de troupes de toutes les armes formaient des deux côtés des rues une triple haie, que les voitures du corps diplomatique avaient seules le droit de franchir. Il était facile de se procurer des billets pour les estrades; ils se vendaient de 3 à 6 roubles, selon les endroits, et beaucoup de personnes n'ont payé des prix élevés que par ignorance de la langue et des usages.

A midi j'étais installé sur une des estrades de la grande rue de Moscou, la Tverskaia. Pendant deux heures je vis passer de là de brillants équipages, qui menaient au palais les personnes qui devaient figurer dans le cortège, des fonctionnaires en grand uniforme, des dames en brillante toilette de cour. Des officiers généraux suivis de leur état-major galopaient sur la route, et les troupes qui formaient la haie présentaient les armes; des cosaques et des tcherkesses passaient partout des ordres; des palefreniers menaient au pas des chevaux couverts de housses blanches; des valets de la cour au manteau rouge brodé d'or passaient sur des voitures de service; les officiers inspectaient les troupes qui bordaient les rues; les sergents examinaient jusqu'aux boutons de guêtres de leurs hommes et, une brosse à la main, les époussetaient de la tête aux pieds; tout cela offrait un spectacle plein d'animation et d'intérêt.

Ambassadeurs.

Vers deux heures on vit passer les équipages de quelques-unes des ambassades qui se rendaient au palais Bielosselski, chez la princesse Hélène Kotchoubei. J'eus ainsi l'occasion d'admirer les splendides équipages de la mission française. Le comte de Morny était dans une superbe voiture d'apparat aux roues dorées, traînée par six magnifiques chevaux anglais. Un piqueur précédait le carosse, conduit par un cocher et deux postillons. Les livrées étaient blanches, à culottes rouges et toutes cousues d'or. Un énorme chasseur dont le panache était aux couleurs nationales se tenait avec deux valets derrière la voiture de l'ambassadeur. Deux autres équipages à quatre chevaux suivaient le premier et contenaient le personnel de l'ambassade. J'ai remarqué au passage de ces trois voitures combien peu le Russe est badaud.

Moujik.

La population de la rue pas plus que celle des estrades ne donna pas même un coup d'œil à ces richesses, elle ne se préoccupa pas davantage d'une escouade de moujiks armés de balais, qui vient immédiatement après, conduite par des agents de police, pour nettoyer la rue.

Je n'ai jamais rien vu qui ressemblait mieux aux gueux de Callot que cette escouade de moujiks barbus et débraillés. Tous ces accidents aidèrent à passer le temps, qui, toutefois, commençait à sembler long, quand vers trois heures et demie toutes les cloches des églises se mirent en branle et annoncèrent sur tous les tons de la gamme, et à toutes les octaves, que l'empereur avait quitté le palais pour faire son entrée dans la ville.

CORTEGE IMPERIAL.

Il est quatre heures quand la tête du cortège atteint la partie de Tverskaia où je me trouve placé. Elle s'avance dans un profond silence, et sans qu'aucune musique militaire marque l'allure des chevaux ou des piétons. On n'entend que l'harmonie confuse et peu rhythmée des cloches et des carillons.

Gendarmes.

La marche est ouverte par un maître de police et douze gendarmes à cheval, sur deux de front.—L'uniforme des gendarmes est bleu, à parements blancs. Ils portent le casque et sont montés sur des chevaux de forte taille.

Guerriers du Caucase.

Après ce début obligé de tous les cortéges présens, passés et futurs, voici que débouche une troupe de cavaliers qui semblent revenir des croisades. Ce sont des hommes bruns, la tête enveloppée de mailles, qui retombent sur des robes d'un brun sombre. Ils sont armés de lances et de carabines.—Ces soldats, à l'allure sombre et martiale, sont des guerriers du Caucase que l'on exerce pendant deux ans en Pologne, pour en faire ensuite l'escorte particulière de l'empereur.

Cosaques.

Après eux marchent deux escadrons de cosaques, premiers blancs, et la carabine au poing, les autres rouges et portant la lance. Ils défilent huit de front, montés sur ces rapides chevaux tartares que l'on voudrait voir au galop dans la plaine, au lieu de les voir marcher au pas dans les rues de la ville.

Boyards.

Voici venir un groupe plus pittoresque encore. Ce sont cavaliers, montés sur des coursiers du plus grand prix, revêtus de costumes les plus riches et les plus variés, s'avançant, conduits par un vieillard tout couvert de riches broderies d'or, le prince Stcherbatoff, maréchal de la noblesse du district de Moscou. Ce sont tous les grands boyards de l'empire, dans leurs habits nationaux et revêtus de leurs insignes. Quelques-uns sont habillés avec une simplicité extrême, boutonnés dans une redingote grise et coiffés d'une casquette à galon rouge, d'autres sont couverts de diamans et de broderies; tous ont la tête haute, la taille majestueuse, la physionomie distinguée.

Ce sont bien là les fils des hommes qui autrefois, d'accord avec les tsars, gouvernaient l'empire, ceux dont on disait dans la formule de *oukase*, *les boyards ont trouvé raisonnable*, après avoir dit le Tsar ordonne et le patriarche bénit. Depuis Pierre le Grand leur autorité a diminué, mais leur puissance est toujours grande, et chacun de ces seigneurs commande à plusieurs milliers, parfois à plusieurs centaines de mille serfs.

Députés asiatiques.

Après eux arrive un autre cortége plus pittoresque, dont l'aspect saisit encore davantage. Ce sont les députés des peuplades asiatiques soumises à la Russie, des Kalmouks et des Kirghyz, des Lesghiens et des Tartares. Presque tous ont des costumes d'une magnificence inouïe, les uns des armures d'acier et d'or, les autres des robes de velours, de cachemire et de brocard, les housses de leurs chevaux sont brodées de perles, d'or et de pierres précieuses; des sabres et des cimeterres à fourreaux ciselés brillent les flancs de longs coursiers sauvages. Les uns ont la tête nue, et leurs longs cheveux entremêlés de plaques d'or, d'autres portent des [illegible] comme les derviches de l'Inde [illegible]. [illegible] les premiers dans leur port altier et superbe. Ce double cortége des boyards et [illegible] des chefs d'Asie est la preuve la plus évidente de l'immensité de l'empire russe, et personnifie la puissance des deux aigles étendant leurs serres sur les deux continents.

Maison de l'Empereur.

Dans cette première partie de la cavalcade réside un grand intérêt historique. Nous arrivons à la partie moderne, et nous allons assister à un déploiement de luxe tel—que l'Orient lui-même aurait peine à en déroler un pareil sous nos yeux. Voici à cheval le fourrier de la chambre, tout de rouge habillé, monté sur un cheval blanc comme la neige, et suivi de 60 valets de pied de la cour aux livrées de brocard d'or tout parsemé d'aigles noirs et armés de chasse à pommes d'or massif, de 6 coureurs et de 2 nègres superbes, portant le turban et le costume splendide des gardes du pacha d'Egypte. Puis sur un coursier d'un noir d'ébène harnaché et brodé d'or s'avance le piqueur de l'empereur, en tunique de velours vert à brandebourg d'or, et suivi de 20 chasseurs vêtus de drap d'or et coiffés de claques garnis à plumes vertes.

Toute cette avant-garde de serviteurs n'est que le prélude de splendeurs nouvelles. Six chevaux gris-pommelés, dont les harnais sont en or plein, et que conduisent des palefreniers et des postillons vêtus comme des princes, traînent un phaéton en or, sculpté et doublé de velours écarlate, dans lequel sont assis deux maîtres de cérémonie en habits dorés, tenant les cannes enrichies de pierres précieuses, insignes de leur charge.

Dans un phaéton plus riche encore et attelé avec un plus grand luxe, est assis le grand maître des cérémonies, comte Borch, revêtu de tous ses ordres. Le bâton qui lui sert d'insigne est orné d'une émeraude qui semble grosse comme le poing.

Immédiatement après voici 24 gentilshommes de la chambre, tout brodés d'or, en culottes blanches, coiffés de chapeaux à plumes de cygne. Ils sont tous à cheval et marchent deux de front, précédés d'un maître des cérémonies. Douze chambellans, habillés de brocard brodé d'aigles impériaux, les suivent avec des officiers des écuries impériales, et des palefreniers, tous à cheval.

Dignitaires de la couronne.

Alors nous voyons défiler comme un rêve douze carrosses, des chefs-d'œuvre de sculpture dorés depuis les essieux jusqu'au plafond, doublés de velours écarlate, portant sur les portières d'admirables peintures. Dans ces voitures d'apparat, traînées par six chevaux caparaçonnés d'or, et escortées de toute une armée de laquais, sont les grands dignitaires de la couronne et les membres du conseil de l'empire, le grand maréchal de la cour, comte Schouwaloff, le ministre de la maison impériale, comte Adlerberg, qui fut l'ami et le confident de l'empereur Nicolas, le jeune comte de Nesselrode, maréchal de la cour, quarante seigneurs enfin qui portent des noms illustres et tiennent dans leurs mains les rênes de ce vaste empire. Tous sont en grand uniforme, revêtus de leurs cordons et de leurs plaques; quelques-uns décorés du portrait de l'empereur, ce qui est la plus haute marque de la faveur impériale.

On peut difficilement se faire une idée d'une pareille magnificence. On dirait que le maître de toutes ces richesses a reçu, comme ce roi de la mythologie païenne, le don de transformer en or tout ce qu'il touche. Rien ne dépare ce luxe prodigieux. Les chevaux sont de la plus belle race et admirablement appareillés; les laquais sont des géants, les cochers ont l'embonpoint qui convient à leur emploi, les carosses sont construits dans le plus beau style du temps de Louis XIV. On croirait voir se dérouler un tableau tracé par la main des fées.

La Garde.

Mais nous entendons retentir le pas serré de la cavalerie; l'empereur approche, voici sa garde d'honneur. C'est d'abord un escadron de chevaliers-gardes. Ils portent la cuirasse d'or sur une tunique blanche, et sur leur casque d'or un double aigle d'argent aux ailes déployées. Tous ont des chevaux superbes, recouverts de chabraques rouges marquées de l'étoile de Saint-André. La garde à cheval, qui les suit, porte des aigles d'or, et tous ses chevaux sont noirs. Rien de plus imposant et de plus sévère que cette troupe choisie, qui défile au son d'une musique guerrière.

L'Empereur.

Enfin voici l'empereur. Un long espace le sépare de son escorte. Des *hourras* bruyants annoncent son arrivée et le suivent sur son passage.

Alexandre II est en uniforme de général, monté sur un cheval blanc d'une incomparable beauté.—Il porte le grand cordon bleu de l'Ordre de Saint-André. Il a le front majestueux et la physionomie superbe. Il répond par le salut militaire aux acclamations de la foule. A ses côtés marchent le Tsarevitch héritier, grand-duc Nicolas Alexandrovitch, en uniforme de cosaque; le grand-duc Alexandre Alexandrovitch en hussard, puis les grands-ducs frères de l'empereur, Constantin, Nicolas et Michel, le duc de Leuchtenberg, et le prince Pierre d'Oldenbourg.

Derrière le souverain et les princes du sang se presse une formidable et brillante escorte de plusieurs centaines de généraux et d'officiers supérieurs de toutes les armes. Au premier rang marchent le prince Mentchikoff, le prince Gortchakoff, le général Dannenberg, le général Lüders, les principaux acteurs du grand drame qui vient de s'accomplir en Orient.

Le défilé de cet immense cortége dure plusieurs minutes, et pendant tout ce temps les acclamations et les vivats continuent. Mais ils redoublent d'énergie quand apparaît le carrosse surmonté de la couronne impériale et attelé de huit chevaux, dans lequel est assise l'impératrice-douairière, l'auguste veuve du tsar Nicolas. Sa Majesté est vêtue de blanc; elle a le front ceint d'un diadème de brillants auquel s'attache un voile de dentelle.

Huit palefreniers conduisent les chevaux du carrosse; aux portières sont le grand-écuyer et l'aide-de-camp-général attaché à l'impératrice; deux pages sont assis dans les soupentes de la voiture, six autres la suivent avec quatre cosaques de la chambre et deux coureurs. Le carrosse de l'impératrice-mère a servi au sacre de Pierre le Grand. Restauré pour la circonstance, il est d'une magnificence extrême, et travaillé avec un goût exquis.

Dans un équipage exactement pareil et entouré du même cérémonial est l'impératrice régnante, accompagnée de son plus jeune fils, le grand-duc Vladimir, en uniforme de lancier. Le petit prince paraît prendre un grand plaisir aux acclamations populaires que l'impératrice accueille avec une grâce parfaite. Sa Majesté a le front ceint d'un diadème, et les épaules couvertes d'un manteau d'hermine.

Dans quatre carrosses dorés, traînés par six chevaux et entourés de pages et de gardes, sont LL. AA. II. les grandes duchesses Marie Pavlovna, Alexandra Josephovna, Alexandra Petrovna, Hélène Pavlovna, Marie Nicolaievna, Catherine Mikhailovna et la princesse d'Oldenbourg, toutes magnifiquement parées, coiffées du *Kokochnik* national et revêtues du manteau de cour en velours cramoisi, brodé d'or.

Les cuirassiers de la garde ferment la marche du cortége impérial; et dans six carrosses dorés, attelés de quatre chevaux, viennent les dames et les demoiselles d'honneur de l'impératrice et des grandes-duchesses.—Toutes sont magnifiquement mises, quelques-unes admirablement belles. On remarque parmi elles la vénérable princesse Worontzoff, la comtesse Kleinmichel, la princesse Soltykoff, Mlle de Grancy, qui fut la gouvernante de l'impératrice à la cour de Darmstadt, et la jeune demoiselle Voleikoff, dont la gracieuse physionomie captive tous les regards.

Ici finit le cortége. Il est clôturé par les hussards et les lanciers de la garde, que suivent encore plusieurs escadrons de cosaques, de cuirassiers et de dragons, escortant des députations de marchands qui se sont jointes au cortége.

Le défilé a duré deux heures,—mais la curiosité du peuple n'était point rassasiée, et à peine le cordon de troupes s'était-il rompu que la foule s'est précipitée vers le Kremlin.

VISITE IMPERIALE AU KREMLIN.

Je tiens d'un témoin oculaire ce qui s'est passé à cet endroit. Arrivés à la porte de la Résurrection, LL. MM. et LL. AA. II. ont mis pied à terre pour saluer l'image de Notre-Dame d'Ibérie, puis elles se sont rendues à travers une foule compacte entassée sur la place Rouge, jusqu'à la cathédrale de l'Assomption, où elles ont été reçues par le Saint-Synode et le clergé. Un *Te Deum* avait été chanté avant l'arrivée des augustes visiteurs.

Ceux-ci se sont prosternés sur les tombeaux de leurs ancêtres et ont baisé les saintes images, puis, après avoir visité également les cathédrales de l'Archange et de l'Annonciation, la famille impériale s'est rendue par le perron rouge au palais, où elle a été accompagnée par toute la cour, et où l'empereur a reçu des mains du maréchal du couronnement le pain et le sel. Voilà, aussi complète que me permet de le donner le temps très court que j'ai devant moi, la description de ce brillant itinéraire. Plusieurs cérémonies intéressantes ont eu lieu dont je ne puis malheureusement pas vous donner le compte rendu, n'ayant pu y assister. Ce sont les réceptions faites à l'empereur par les magistrats et la bourgeoisie, par la noblesse de Moscou et par les autorités civiles et militaires dans les divers quartiers de la capitale.

Le Sénat a reçu l'empereur devant la cathédrale de l'Assomption. Partout le clergé était à la porte des églises avec les images et les croix saintes.—Trois salves de 71, de 85 et de 101 coups de canon ont dû annoncer l'entrée du Tsar dans la ville, dans la cathédrale et au palais. Je n'en ai pas entendu une seule, tant la ville est immense, et tant le bruit des cloches domine tout autre son.

Ce soir le Kremlin a été illuminé.—Mon pas les tours, mais simplement les façades de quelques édifices, et tout le monde circulait librement, promeneurs et voitures, sans qu'un sergent de ville se mêlât de faire de l'ordre avec du désordre, et jamais je n'ai vu tant de régularité et de calme, de facilité pareille dans une fête publique.

L'illumination de ce soir a été très belle. Les façades des arsenaux étincelaient de milles feux. J'ai vu le grand-duc Constantin en voiture découverte, escorté par les *hourras* de la foule, qui s'accroissait à son approche.

Correspondance générale.

Paris, 9 septembre.

Je vais me faire à mon tour l'écho d'un bruit qui a cours, auquel je ne crois guère, mais qui cependant a été répété plusieurs fois déjà. Donc, on a dit et l'on prétend de nouveau que nous abandonnerions prochainement à l'Angleterre Chandernagor, Pondichéry, Mayotte et enfin le reste de nos possessions dans l'Inde; l'Angleterre nous donnerait en revanche l'île Maurice [illegible] jadis l'île-de-France; [illegible] l'échange serait trop avantageux [illegible] une autre compensation serait [illegible] tard à l'Angleterre en suite d'un arrangement tenu secret. Il est bien entendu que je ne vous donne ceci que sous la plus grande réserve.

Le retour de l'empereur Napoléon III à Paris est été retardé; il se trouve si heureux de la liberté dont il jouit à Biarritz qu'il ne se hâte guère de revenir dans la capitale. Ses promenades en mer lui plaisent beaucoup. Tous les travaux lui sont envoyés des divers ministères à l'exception de ceux des pétitions; je dis le courrier, car il est impossible de se faire une idée de la quantité de demandes de toute nature adressée journellement à S. M.

Je vous en donnerai une idée par le seul fait que voici: On a été obligé, à l'Administration de la liste civile, de désigner un employé spécial qui est chargé seulement de lire et de faire un rapport sur toutes les pétitions en vers qui sont adressées à l'empereur, et cet employé a beaucoup de travail quoiqu'il y ait, en outre, un bureau chargé des pétitions ordinaires.

Les correspondances de Naples présentent de nouveau les choses comme étant, jusqu'à un certain point, en voie d'arrangement.

On révèle l'existence d'une nouvelle Note de la Turquie aux puissances occidentales, destinée à combattre la réunion des Principautés danubiennes.

Les journaux espagnols parlent du grand-cordon de la Légion-d'Honneur envoyé au maréchal O'Donnell. Le *Moniteur* français n'en ayant rien dit encore, quelques personnes semblent douter de cette nouvelle ou du moins ne lui attribuent qu'une bien médiocre importance, en se fondant sur ce que, d'après elles, le désir du gouvernement français serait de voir restituer le pouvoir au maréchal Narvaez, en attendant peut-être des événemens plus significatifs encore.

Deux bâtiments de l'Etat doivent aller attendre M. le comte de Morny à Cronstadt, à l'époque de son retour en France; ce sont la frégate à hélice l'*Isly* et la corvette à vapeur le *Primauguet*.

Nouvelles diverses.

—On rapporte des merveilles de Moscou. Le corps des marchands de Moscou a fait faire par un artiste éminent deux plats pour présenter à l'empereur le pain et le sel. L'un est d'argent, l'autre d'or. Ce dernier, de l'or le plus fin, pèse vingt-cinq livres russes (plus de dix kilogrammes). Au fond il y a une ciselure en or représentant le Kremlin sur lequel se lève le soleil radieux. Sur les bords on voit l'aigle russe et les armes de Moscou, séparées par des figures en relief représentant la Miséricorde et la Justice. Le plat d'argent n'est pas moins magnifique.

Un carosse à deux chevaux, à Moscou coûte actuellement 800 roubles d'argent de location par mois.

Grand nombre de coiffeurs ont émigré vers Moscou, où il y en a très peu, et où des bals sans nombre vont les faire rechercher. On se souvient qu'en 1826, deux coiffeurs ont gagné 30 mille roubles, et qu'ils se faisaient payer vingt-cinq roubles par tête.

—Nous lisons dans le *Courrier de Bayonne* du 5: "L'Empereur, l'Impératrice, et le prince resteront à Biarritz au-delà du séjour primitivement fixé à un mois; ils ne retourneront pas à Paris avant le 1er octobre.

—Dans quelques jours, M. le ministre de l'intérieur va publier le résultat de l'opération du recensement général et quinquennal qui vient de se faire dans toute l'étendue de l'empire. L'augmentation de la population est considérable, surtout dans le département de la Seine. Quant à Paris, limité par le mur d'octroi, la loi de progression est à peu près la même qu'aux recensements précédents, c'est-à-dire de 110 à 115,000 âmes.

—On parle de la présence à Paris d'une vingtaine de membres, hommes et femmes, de la secte des Mormons. Ces prédicants sont allés en France un peu pour faire des prosélytes et beaucoup pour échanger des farines contre du pacotillage.

—Le prince Napoléon a profité de son séjour en Islande pour expédier en France six chevaux de race islandaise, qui ne seront pas les spécimens les moins curieux d'une nature des plus étranges.

—On lit dans la *Gazette de Cologne* du 5 septembre:

"Sir Hamilton Seymour, a remis la semaine dernière au comte Buol une note de son gouvernement, dans laquelle le cabinet anglais expose d'une manière détaillée les motifs qui empêchent l'évacuation immédiate de la Grèce.

On parle également d'une communication faite par M. de Bourqueney, relative à la résolution de la France d'augmenter la garnison de Rome. On ne doute pas que cette mesure ne se rattache au différend qui subsiste entre la cour de Naples et les puissances occidentales."

—Une compagnie va se fonder à Londres pour l'établissement, en Angleterre, de manufactures de lin. Le capital social serait de 150,000 livres sterling, en actions de 20 livres chacune.

L'émotion produite par la faillite de la *Royal British Bank* n'est nullement calmée. On évalue le passif de la compagnie à 600,000 livres sterling. Une demande en déclaration de banqueroute a été formulée contre les directeurs, qui avaient, quelques jours avant la suspension des paiements, déclaré un dividende de 4 pour cent et agrandi leurs locaux pour faire croire à une prospérité mensongère.

—Les principales horloges de Paris vont être organisées, dit-on, de manière à marcher au moyen de l'électricité, d'après les chronomètres de l'Observatoire. Paris serait donc prochainement débarrassé de toutes ces vieilles machines qu'on entend sonner la même heure pendant 15 à 20 minutes, tant elles sont peu d'accord.

—Il n'est pas sans intérêt d'observer que quelques gouttes d'ammoniaque dans un verre d'eau sucrée dissipent instantanément l'ivresse du 1er, du 2e et du 3e degré, et font cesser de même tous les accidents qu'elle entraîne.

FRANCE ET RUSSIE.

Le *Constitutionnel* raconte en ces termes l'accueil fait à M. de Morny et à sa légation à la cour de Russie:

"Quelques mots en passant du séjour de notre ambassade à Saint-Pétersbourg. Lorsque M. le comte de Morny s'est rendu à Péterhoff pour remettre à l'empereur de Russie le grand cordon de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et pour présenter à S. M. I. toute l'ambassade extraordinaire, notre ambassadeur a été reçu avec une cordialité particulière, et l'on a pu remarquer, à la suite de cette audience, demeurée naturellement secrète, que l'empereur Alexandre traitait M. le comte de Morny avec une distinction toute particulière. L'ambassadeur a présenté ensuite à S. M. I. MM. les généraux Lebœuf, Froissard, Dumont, le colonel Reille, MM. de Galiffet, de Beaufremont, Piquemal et d'Espeuilles, ainsi que M. Miller, bibliothécaire du corps législatif, chargé d'une mission scientifique par notre gouvernement. Les généraux ont été l'objet d'une attention toute particulière, surtout de la part de ceux qui les avaient combattus en Crimée.

"L'empereur a retenu à dîner l'ambassadeur et toute sa suite. Le comte de Morny a été placé en face de S. M. ainsi que les généraux français; la table, longue et étroite, permettait à S. M. de causer avec S. Ex. Après le dîner, les grands-ducs se sont fait présenter tous les officiers, et ont pris un grand intérêt à causer avec eux de la guerre de Crimée; ils paraissaient en connaître tous les détails avec une grande précision.

"A quelques jours de là, le grand-duc Constantin, qui avait invité l'ambassadeur et sa suite à se rendre à Cronstadt, leur a fait visiter cette place de guerre dans ses moindres détails. S. A. I. a étonné tous les assistants par son esprit, sa bonne humeur et la cordialité de son accueil; le grand-duc s'est plaint à plusieurs reprises de ne pas voir dans la rade de Cronstadt un bâtiment de guerre français, tandis qu'il en voyait de magnifiques appartenant à la marine anglaise. "J'espère," a ajouté S. A. I., "que l'empereur Napoléon nous en enverra un sous peu, pour que nous puissions lui faire bon accueil."

Ticket Présidentiel.

Pour la Présidence: MILLARD FILLMORE, De New-York.
Pour la Vice-Présidence: ANDW. JACKSON DONELSON, Du Tennessee.

Electeurs.
PREMIER DISTRICT: B. [illegible], Jr., de Plaquemines. SUPPLÉANT: Hon. GEORGE EUSTIS, Jr.
SECOND DISTRICT: GLENDY BURKE, d'Orléans. SUPPLÉANT: H. M. SUMMERS.
TROISIÈME DISTRICT: B. G. THIBODAUX, de Terrebonne. SUPPLÉANT: HERCULE GARDERE, de Jefferson.
QUATRIÈME DISTRICT: PRESTON POND Jr., [illegible]. SUPPLÉANT: [illegible] EDWARDS.
CINQUIÈME DISTRICT: JOHN H. KING, de St-Landry. SUPPLÉANT: A. D. COCO.
SIXIÈME DISTRICT: P. ALEXANDER, de Tensas. SUPPLÉANT: L. P. GRANT, de Caddo.

RALLIEZ-VOUS!! RALLIEZ-VOUS!!
Fillmore Rangers!
UNE assemblée des FILLMORE RANGERS aura lieu, SAMEDI SOIR, 4 du courant, à 7 heures, **Au Odd Fellows Hall.** Les dames sont respectueusement invitées à assister à l'assemblée. E. T. PARKER, Président, 46, rue du Camp. R. K. HOWELL, secrétaire, 68 Camp.

RALLIEZ-VOUS!! RALLIEZ-VOUS!
Pelican Club.
FILLMORE RANGERS.—3me Dis[trict]. Les membres de ce club et les citoyens qui sont en faveur de l'élection de Fillmore et Donelson sont priés de se réunir, CE SOIR, à 7 heures, au United States Hotel pour former un cortège et se joindre aux Fillmore Rangers, à Odd Fellows Hall. WEBSTER LONG, président. F. CONSTANTIN, secrétaire.

Amers de Hostetter.—[illegible]

Est décédée, hier, à quatre heures de l'après-midi, Madame veuve Pierre PANIS. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses enfants, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Orage, entre Espagne et Poète.

Habillements d'enfants. 85 MALLES habillements d'enfants pour l'hiver [illegible]. A vendre par LAGAY & LECAND, [illegible] rue de Chartres.

CONFECTIONS D'HIVER Pour hommes. 65 [illegible]. LAGAY & LECAND, importateurs, 26, rue de Chartres.

ON demande une bonne OUVRIÈRE [illegible] rue Bourbon No 79.

A LOUER—Une maison en briques [illegible]. EDWD. SEIXT & CO., 120, rue Commune.

Maisons à louer. Au-dessus de la rue du Canal. [illegible] A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

RECU par le navire Morning Glory, de Bordeaux [illegible]. J. M. CURRIE, 38, rue Toulouse.

Importation directe. CIGARES—[illegible]. CABALLERO & BARTALDO, 30, Vieille Levée.

IMPERIALES, [illegible]. BERNARD TURPIN, No 47 rue des Magasins.

SARDINES françaises—[illegible]. BERNARD TURPIN, 47 rue des Magasins.

FICELLE de chanvre [illegible]. B. TURPIN, 47, rue des Magasins.

ALCOOL—100 barils [illegible]. W. F. VREDENBURGH & Co., 73 rue Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX—[illegible]. W. F. VREDENBURGH & Co., 73 rue Tchoupitoulas.

VIN rouge de Bordeaux—[illegible]. W. F. VREDENBURGH & Co.

SARDINES—110 caisses [illegible]. W. F. VREDENBURGH & Co.

BOUGIES DE L'ETOILE—[illegible]. W. F. VREDENBURGH & Co.

A VENDRE. UN café bien installé et situé à l'encoignure des rues Remparts et Bayou. Au café est attaché un billard. Pour les termes, s'adresser sur les lieux ou au No 65, rue Royale.

NOUVEAU MAGASIN De Marchandises Sèches. DEBALLAGE LUNDI, 6 OCTOBRE. Nos 6 et 36, rue du Chartres. MM. LAZARE & LEVASSEUR, [illegible]. LAZARE & LEVASSEUR, 6 et 36, rue de Chartres.

EN débarquement du Morning Glory: VIN CLARET EN FUTAILLES: [illegible]. P. CUSACHS FRERES & Co.

FROMAGE—[illegible]. E. J. HART & Co., 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

PORC fondu—[illegible]. E. J. HART & Co.

PAPIER—[illegible]. E. J. HART & Co.

Grand déballage de soieries. RECU par le navire Jehannsberg, du Hâvre [illegible]. U. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge No 1.

DEMANDE de commis intelligents [illegible]. M. E. HAGGERTY & FRERE.

Tabacs en feuilles. QUELQUES balles de vieux tabac de Vuelta Abajo [illegible]. ANTONIO COSTA, No 36, rue de la Douane.

CIGARES—[illegible]. ANTONIO COSTA.

CAFE—[illegible]. No 36, rue de la Douane.

Aux Négociants et aux Commissionnaires. REGU—[illegible]. ANTONIO COSTA, No 36, rue de la Douane.

COGNAC Gessart Richard—[illegible]. PIRAU & COUTURIE, 31 et 63, rue Gravier.

BOIS! BOIS! A VENDRE—[illegible]. PAUL LAURENT, 25, rue [illegible].

ATTENTION.

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays. [illegible]

Aux Citoyens du Troisième District de cette ville. L'Assemblée, en sa qualité d'agent du Continental [illegible] Insurance Company [illegible]. P. G. LABARRE, agent, No 32, rue Victoire.

Avis aux Contribuables. Abonnement des taxes pour l'année 1857. [illegible]. GERARD STITH, Recorder du Premier District.

Jefferson Academy, 20 32, rue Bourbon. DIRIGÉE PAR G. J. LORD. [illegible]

PIANOS. 56, rue Royale. QUATRE MEDAILLES D'OR Ont été décernées à J. FAIVRE, A l'Exposition Universelle de Paris, 1855, pour son lev nouveau Américaine du système en fer brevetté.

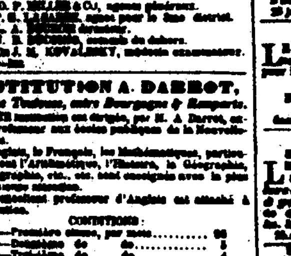

Des certificats, signés par L. Gottschalk, M. Strakosch, A. Jael, etc., déclarent ces instruments être les meilleurs qu'ils aient jamais joués, peuvent être vus à l'établissement. 56, rue Royale. Echange et crédit. Chaque piano garanti 25 ans.

DIVERS—En débarquement des navires [illegible]. Acide de baleine—[illegible]. A vendre par JOSEPH B. MARKS & Co., 70 et 72 rue des Magasins.

P. G. LABARRE, AGENT DU Manhattan [illegible] Insurance Company, à New-York. Capital de $175,000. [illegible] **Continental Insurance Company, à [illegible].** No 23, rue Victoire, 3e District, Nlle-Orléans. [illegible]

INSTITUTION A. DARROT. 104 rue Toulouse, entre Bourgogne et Remparts. [illegible] CONDITIONS: [illegible].

CHANGEMENT DE MAGASIN. **J. D. DAMERON & Co.,** ANNONCENT respectueusement à leur clientèle [illegible]. **TAPIS, TOILE CIRÉE, &c.** Au No 88, rue du Chartres [illegible]. J. D. DAMERON & Co., 126, rue Canal, [illegible].

THEODORE DANZIGER, Magasin de marchandises sèches à bon marché, Encoignure Robertson et Orléans. No 97, rue du Cirque, [illegible].

NEW EAGLE WAREHOUSE. ENTREPOT, No 80.... Rue de la Levée.... No 80. Entre les rues Port et Anglaise, Troisième District, NOUVELLE-ORLEANS. TOUTES SORTES de marchandises, sel, céréales, etc., emmagasinés à des prix [illegible]. A. BOULANGE.

POUR LA TOUSSAINT. La maison Lefèvre, 162, rue Royale. DONNE avis qu'ayant [illegible]. Tels que: Couronnes en perles, avec ou sans inscriptions. [illegible] Guirlandes pour ornements de tombes de la grande variété. [illegible]

Avis aux Marchands. L'Soussigné a l'honneur d'annoncer au public [illegible]. **Dépôt des véritables aiguilles Warrin.** P. M. CHABANEL, coin Chartres et Ona.

Mis Cabelo. 30 barils vin [illegible]. A. TITUS, 75, Vieille-Levée.

Jonne et Linseys. 4 BALLES Jeans et Linseys, à vendre par G. B. GRAHAM, 30 96 rue Gravier.

MAQUEREAUX nouveaux—[illegible]. A. TITUS, 75 rue de la Vieille Levée.

COUVERTURES ET [illegible]. G. B. GRAHAM, 30 rue Gravier.

REZ nouveau—[illegible]. 31 rue Commune.

COTONADES pour [illegible]. G. B. GRAHAM, 30, Gravier.

BOYER FRERES, [illegible] & Co. [illegible]

A VENDRE—[illegible]. ROCHEREAU [illegible].

F. MALARD & Co., Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille-Levée. [illegible] **D'HABILLEMENTS POUR HABITATION.** [illegible]. F. MALARD & Co., encoignure des rues Canal et Vieille Levée.

Avis aux Contribuables du 2me District, de la ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]. JOS. SOLOMON, recorder du 2me District.

LES personnes qui ont souscrit à la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens [illegible].

AVIS. M. AUGUSTE GIRARD, de la maison Girard, [illegible].

Grocerie à vendre. Une grocerie bien achalandée [illegible].

ON demande une JEUNE HOMME [illegible]. J. GUICHARD & Co., No 118 rue de Chartres, au premier.

A LOUER—L'Hôtel Veranda [illegible]. JH. GARNIER, Coin Royale et Toulouse No 61.

A LOUER. Une maison en briques, à étage, rue Thalie [illegible]. E. LAMBERT, No 62 rue des Magasins.

Demande. ON a besoin d'un jeune homme de 14 à 15 ans [illegible].

Excellente occasion. A VENDRE, la Pension [illegible].

Demande de pension. UN jeune américain [illegible].

LE TRAIT D'UNION, Journal français quotidien, PUBLIÉ A MEXICO. [illegible]

Orfèvrerie de table. [illegible] **ALFENIDE** [illegible]. T. TACON, 168, rue de Chartres.

Maison Paya. 88, rue de [illegible]. G. COPPENS & Co.

5 [illegible]. GRATIAA, COMMAGERE & Co., 29, Douane.

CONSERVES alimentaires [illegible]. GRATIAA, COMMAGERE & Co.

CIGARES de la Havane—[illegible]. BORNIO FRERES.

EAU-DE-VIE—[illegible]. ALFRED KEARNY, 72, rue des Magasins.

EN débarquement du brick W. D. Miller, [illegible]. BORNIO & FRERE.

CHANDELLES [illegible]. JOSEPH LANDIS & Co., 32, rue Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE—[illegible]. JOSEPH LANDIS & Co.

WHISKY—[illegible]. JOSEPH LANDIS & Co.

BACON—[illegible]. JOSEPH LANDIS & Co., 32, rue Tchoupitoulas.

AMIDON—[illegible]. JOSEPH LANDIS & Co., 32, rue Tchoupitoulas.

Cotonnades à vendre. UNE cargaison [illegible]. JOSEPH LANDIS & Co, No 32, rue Tchoupitoulas.

GENIEVRE—[illegible]. J & J TARDOS, 31 Vieille Levée.

VIN en barriques—[illegible]. J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

FRAISES AU JUS—[illegible]. J & J TARDOS, 31 Vieille Levée.

CHATEAU MARGAUX et Lafitte [illegible]. J & J TARDOS.

VIN [illegible]. J & J TARDOS, 31 Vieille Levée.

CHAMPAGNE de la marque Cabinet [illegible]. J & J TARDOS, 31 Vieille-Levée.

VIN de Porto "[illegible]" [illegible]. GRATIAA, COMMAGERE & Co.

HUILE D'OLIVES "[illegible]" [illegible]. GRATIAA, COMMAGERE & Co.

SARDINES "[illegible]" [illegible]. GRATIAA, COMMAGERE & Co.

VIN ROUGE par Morning Glory: [illegible]. GRATIAA, COMMAGERE & Co., 29 rue de la Douane.

VIN ROUGE—[illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19 rue St Louis.

EAU DE VIE—[illegible]. EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19 rue St Louis.

EN débarquement du navire Morning Glory, [illegible]. C. CAVAROC & Co., 86, rue Royale.

EN débarquement du navire Victorine, de Bordeaux: [illegible]. LOUIS F. MAXENT, 86, rue Toulouse.

GRANDE LOTERIE! Gros Lot $50,000!
Loterie de l'Alabama!
(AUTORISÉE PAR L'ETAT DE L'ALABAMA.)
Loterie de l'Académie Militaire du Sud
Classe 4.

Pour être tirée publiquement dans la ville de Montgomery, Alabama, VENDREDI, 10 OCTOBRE 1856, Sur le plan de simples numéros, SAMUEL SWAN, directeur. Les lots s'élèvent à la somme de

$200,000!

Ils seront distribués d'après L'INCOMPARABLE PLAN SUIVANT

1 Lot de	$50,000,	soit	$50,000
1	do	20,000,	soit	20,000
1	do	20,000,	soit	20,000
1	do	10,000,	soit	10,000
1	do	10,000,	soit	10,000
1	do	5,000,	soit	5,000
1	do	5,000,	soit	5,000
2	do	1,000,	soit	2,000
20	do	500,	soit	10,000
50	do	300,	soit	15,000
75	do	200,	soit	15,000
100	do	100,	soit	10,000
120	do	60,	soit	7,200

APPROXIMATIONS:

4 Lots de	$400, approx. de	$50,000,	soit	$1,600
4	do	300, do	20,000,	soit	1,200
4	do	250, do	20,000,	soit	1000
4	do	200, do	10,000,	soit	800
4	do	175, do	10,000,	soit	700
4	do	150, do	5,000,	soit	600
4	do	100, do	5,000,	soit	400
8	do	50, do	2,500,	soit	400
4	do	80, do	1,000,	soit	320
80	do	25, do	500,	soit	2,000
200	do	25, do	300,	soit	5,000
200	do	20, do	200,	soit	4,000

1,000 lots s'élevant à......... $200,000

Billet entier, ...$10—demi billet....$5—Quart de billet....$2 50.

La loterie de l'Alabama et celle de la Georgie offrent plus d'avantages qu'aucune autre loterie. La manière dont elles sont dirigées le grand nombre de billets qui se vendent, la promptitude avec laquelle les paiements sont faits sont les meilleures garanties que ces loteries seront toujours dirigées honorablement.

—Plan de la loterie.—Il y a 30,000 billets, de 1 à 30,000. Il y a 380 lots et 620 approximations, en tout 1000 lots. [illegible]

CEUX QUI DEMANDENT DES BILLETS doivent nous transmettre la valeur des billets demandés et les billets, sur réception de l'argent, leur seront envoyés par la première malle. [illegible] S. SWAN & Co, Atlanta, Ga. S. SWAN, Montgomery, Ala.

Changement de Bureau. P. A. HEBRARD a transporté son bureau du No 114, rue du Canal, au No 3, rue [illegible].

Bureau de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans. LES Directeurs, ont aujourd'hui, déclaré un dividende de 25 pour cent [illegible]. Nlle-Orléans, 30 septembre 1856. J. TUYES, président.

AVIS. LES soussignés, avocats, ont formé une société, à partir de cette date, sous la raison MICHEL & KOONTZ. Leur bureau est au No 26, rue du Camp. J. J. MICHEL, W. H. KOONTZ.

Hôtel St-Louis. Cet hôtel aussi favorablement connu [illegible]. CHAS. L. GUESNE, Propriétaire.

L'Hôtel des Etrangers. CET établissement nouvellement réparé et mis à neuf [illegible]. A. CAILLIER, Hôtel des Etrangers, rue de Chartres no 165.

Magasin de Tapis. No 19, rue de Chartres. NOUS recevons en ce moment, par tous les arrivages des manufactures anglaises et américaines [illegible]. A. BROUSSEAU & Co.

TAPIS. VENANT de recevoir d'Angleterre, par le navire Pocahontas de Liverpool [illegible]. TODD & GANDOLFI, 126 rue Canal, près la rue Royale.

Journaux français. Par. HEBERT & Cie, rue de Chartres, 149. ABONNEMENT—Reçu par l'Empire City, les Numéros [illegible].

Vr. HEBERT & Co., Librairie Française rue de Chartres, 149. [illegible]

Miguel Hernandez, Jr. ENCANTEUR, Troisième District, No 17, rue des Français, entre Victoire et Morales. [illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane. Nlle-Orléans, 30 septembre 1856. CETTE Banque vend des traites sur Paris. GEO. A. FREBET, Caissier.

Restaurant de l'Union. 96 RUE ST CHARLES 96

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général que nous avons mis ce restaurant, à grands frais, sur le pied d'un établissement de première classe et que nous en ferons l'ouverture aujourd'hui, JEUDI, 25 SEPTEMBRE. [illegible] E. GRAPIN, JULES PERRISSIN, Propriétaires.

Couvertures de laine DE GRAMIER, POUR NEGRES. UNE petite quantité de couvertures 1ère qualité, de 3 1/2 points, à vendre par DE GOER & RIFFLARD, [illegible]. H. DE GOER & RIFFLARD, No 25 rue Courtland, New York.

Pension bourgeoise. LA soussignée annonce respectueusement au public qu'elle a ouvert sa pension bourgeoise au coin des rues Chartres et St Louis [illegible]. Mme. BERDON, Hotel Occident, encoignure Chartres et St Louis.

Dr L. DUPERRON, dentiste, Rue Royale, No 88. [illegible]

PROVISIONS. PROVISIONS—700 barils [illegible]. WHITE & DUPERIER, 35 & 37 Vieille Levée.

300,000. EN dépôt et à vendre [illegible]. [illegible]

TABAC—Balles tabac de Mexique, [illegible]. BROUGIERE & Co, 12, rue Bienville.

Brodequins Russett. De première qualité et de toutes grandeurs pour plantations. [illegible] G. W. DUNBAR & Co, 4 rue des Magasins.

Bottes, Souliers et Brodequins. Nous recevons en ce moment un grand assortiment de [illegible]. G. W. DUNBAR & Co, 4 rue des Magasins.

Institution G. Boyer.
No 148 rue Canal.

CET ETABLISSEMENT restera fermé pendant tout le mois de septembre. Les classes ne recommenceront que le 1er octobre.

L'INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY, dirigé par un comité de visiteurs nommé par l'Etat, est sous la surintendance du colonel E. W. MORGAN, gradué de West Point, et ingénieur-praticien, assisté de professeurs capables. [illegible] F. DUDLEY, Président du comité.

Collège des Jésuites. Enseignant Commerce et Baronne. LES classes seront rouvertes dans cet établissement le 1 octobre prochain. [illegible] L. CURIOZ.

Nourrice à louer. UNE excellente négresse, nourrice, bonne garde d'enfant, à louer. S'adresser au no 147, rue Royale.

AVIS. GOELETTE REPUBLIQUE, de Madison-ville. LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette goélette [illegible]. J. W. WILCOX.

Le Docteur BOUDARD, Ancien externe en chirurgie [illegible] des Hôpitaux de Paris. A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il a fixé son domicile, rue de la Douane No 100, entre Bourgogne et Remparts. Consultations: de 2 à 3 heures, tous les jours excepté le dimanche.

LA Société LEON BUSSY & AUGUSTE DOUSSAN a été dissoute par acte du 28 septembre courant. [illegible] AUGUSTE DOUSSAN, JOSEPH JACQUIER.

Demande de cuisinière. ON demande une bonne cuisinière à louer. S'adresser au No. 155, rue Conti.

DEMANDE d'un jeune homme de 16 à 17 ans, sachant parler l'anglais et le français, pour apprendre un état. [illegible]

Installations de gaz. A vendre, un bel assortiment d'installations de gaz, à très bon marché par HENDERSON & GAINES, 90, rue du Canal.

E. D. BEACH, DROGUISTE ET APOTHICAIRE, [Vente en gros et en détail] Encoignure des rues Chartres et Douane, NOUVELLE-ORLEANS. Marchand de Drogues, Médicaments, instruments de chirurgie, Parfumerie, articles de fantaisie et toute espèce de Médicaments patentés. [illegible]

QUININE—[illegible]. E. D. BEACH, pharmacien.

A. Sturzenegger & Eternod, No 47 rue de Chartres, OFFRENT en vente—100 paniers de Champagne, [illegible].

FOURNITURES DE BUREAUX. **P. DUREL & Co.** Marchands de Fournitures de Bureaux, Imprimeurs et Fabricants de Livres en blanc, 27 Rue de Chartres. [illegible]. P. DUREL & Co, 27 rue de Chartres.

EN magasin et en débarquement du navire Globe, du Havre: [illegible]. STURZENEGGER & ETERNOD, rue de Chartres 47.

LES soussignés ont reçu par les navires Johannsberg et Globe, un grand assortiment de marchandises [illegible]. A. STURZENEGGER & ETERNOD, 47 rue de Chartres.

Marchandises pour le marché Mexicain. LES soussignés ont reçu [illegible]. A. STURZENEGGER & ETERNOD.

Magasin à bon marché de HARBY. 185 Rue du Camp. 185. L'Soussigné vient de recevoir par les steamers [illegible]. HORACE HARBY, 185, rue du Camp.

A DATER de ce jour, les affaires de la maison Ferbos frères seront continuées sous le nom de FERBOS & BORDELOIS. Nouvelle-Orléans 1er octobre 1856. J. FERBOS, H. FERBOS, E. BORDELOIS.

FERBOS & BORDELOIS, Encoignure Royale et Douane, IMPORTATEURS de vins, liqueurs et conserves, et marchands de groceries en gros et en détail.

EN débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux: [illegible]. FERBOS & BORDELOIS, enc. Royale et Douane.

SARDINES à l'huile (nouvelles)—[illegible]. TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 rue de la Vieille Levée.

EN débarquement du navire Morning Glory, venant de Bordeaux: [illegible]. RENAUD & TARBOURY, encoignure Bienville et St Louis.

FRAISES au jus—[illegible]. DUNTZE & IKEN, enc. Royale et Conti.

SARDINES à l'huile—[illegible]. DUNTZE & IKEN, enc Royale et Conti.

CONSERVES alimentaires—En débarquement du navire Morning Glory, de Bordeaux: [illegible]. DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

LE GRAND REMEDE RUSSE POUR LE BIEN PUBLIC.

Chaque mère devrait avoir une boîte sous la main pour le cas où il surviendrait un accident à ses enfants. REMEDE RUSSE DE READING. [illegible] REDDING & Co., propriétaires à Boston, Massachusetts. A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

MORT AUX RATS ET AUX RAVETS. LE VERITABLE DESTRUCTEUR DES RATS ET DES RAVETS, DE WILSON [illegible]. J. WRIGHT & Co., 21 et 151 rue de Chartres, Nlle-Orléans.

Douleurs au côté et à l'estomac.—Maux de tête, &c. LES PILULES INDIENNES VEGETALES de Wright [illegible]. J. WRIGHT & Co., 21 et 151 rue de Chartres.

Les Dartres et les autres maladies de la peau [illegible]. J. WRIGHT & Co., 21 et 151 rue de Chartres.

ABANDONAD LAS GRAMATICAS, [illegible] **APRENDED EL INGLES!** [illegible] 12 CALLE DE SAN CARLOS. 12. [illegible]